

## FICHE N°5

# SEJOURS D'ENFANTS (PIM)

### I - SEJOURS PROPOSES

**Les séjours en centres de vacances organisés par des organismes à but commercial et/ou sans agrément ministériel et/ ou domiciliés hors du territoire français, ainsi que les séjours en camping municipaux ou privés sont exclus de ce système d'aide  
Sont également exclus du dispositif les cours individuels et/ou collectifs (ski, natation, tennis ...).**

Rectorat

#### Séjours en maison de repos :

- prescription médicale pour l'agent
- enfants âgés de 5 ans maximum au premier jour du séjour
- 35 jours maximum par an
- aucune condition de ressources

#### Séjours avec hébergement :

- enfants âgés de moins de 18 ans au premier jour du séjour
- 45 jours maximum par an (*congés scolaires*)

#### Séjours sans hébergement : (centre aéré ou de loisirs)

- enfants âgés de moins de 18 ans
- sans limitation de nombre de jours (*congés scolaires*)

#### Séjours en centres familiaux de vacances agréés

établissements de tourisme social associatif sans but lucratif agréés ministériellement et établissements labellisés Gîtes de France.

- enfants âgés de moins de 18 ans au premier jour du séjour
- 45 jours maximum par an

#### Séjours éducatifs :

- enfants âgés de moins de 18 ans en début d'année scolaire
- un voyage par année scolaire d'un minimum de 5 jours et maximum 21 jours
- hors vacances scolaires

#### Séjours linguistiques :

- enfants âgés de moins de 18 ans
- voyages organisés hors périodes scolaires
- maximum 21 jours

### II – INSTRUCTION DU DOSSIER

Service d'action sociale de la DSDEN (1<sup>er</sup> degré) / et du rectorat (2<sup>nd</sup> degré)

**Cette fiche n°5 et la (les) factures acquittée(s) sont à envoyer en 2 EXEMPLAIRES (un original et une copie PAR ENFANT). Les autres pièces en 1 EXEMPLAIRE**

Division Budgétaire et  
Financière

Service d'action sociale

DBF 33

ce.dbf3@ac-grenoble.fr

Affaire suivie par

Patricia trincat

Tél : 04 76 74 70 72

Mél :

Patricia.trincat

@ac-grenoble.fr

7, place Bir-Hakeim

CS 81065 - 38021  
Grenoble cedex 1

